# CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNE

# REGLEMENT

**Préambule :**

Le championnat départemental par équipes Jeunes fait référence aux championnats par équipes régis par les règlements sportifs fédéraux (Titre II) de la saison en cours et ceux-ci sont complétés par les règles ci-dessous. L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon départemental, qui comprend les différents niveaux du championnat par équipes jeunes. Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

**Article 1 – Engagement des équipes :**

Lors de l'inscription d'une équipe, celle-ci est inscrite obligatoirement à toutes les journées suivantes.
Chaque équipe se compose de 2 ou 3 joueurs maximum désignés à l'inscription. Les équipes mixtes sont acceptées sans limitation, au gré des clubs. Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite directement sur le site internet du comité jusqu'à la date limite. La compétition s'adresse à tous les licenciés traditionnels (compétition) de moins de 19 ans.
Toutefois, les joueurs avec une licence promotionnelle peuvent participer à cette épreuve sous réserve de présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tennis de Table en compétition. Leur participation entraînera automatiquement la transformation de leur licence promotionnelle en traditionnelle.

Les inscriptions de nouvelles équipes après la première journée sont possibles mais uniquement avec l'autorisation du Responsable Championnat par équipes jeunes.

**Article 2 – Tarifs :**

Le coût d'inscription d'une équipe est fixé chaque saison par le comité départemental. Une facture sera adressée à chaque club en fonction du nombre d'équipes inscrites.

**Article 3 – Catégories d'âge :**

Le championnat par équipes jeunes est réparti en 2 catégories.

- La catégorie 1 regroupe les poussins, benjamins et minimes,
- La catégorie 2 regroupe les cadets et juniors,
-

Les joueurs de la catégorie 1 peuvent jouer en catégorie 2 mais l'inverse n'est pas possible.

**Article 4 – Brûlages - Forfait :**

4-1 : Brûlage
Les clubs ayant plusieurs équipes dans une catégorie, ont la possibilité de faire monter un joueur dans une équipe de

numéro inférieur, à la condition que le joueur montant n'ait pas un meilleur classement (points officiel – 1ère et 2ème phase) que le joueur remplacé.

4-2 : Forfait :
Le forfait d'une équipe est prononcé si elle n'est pas présente 30 minutes après l'heure de la rencontre.
Au deuxième forfait d'une équipe, celle-ci est considérée comme forfait général et ne pourra pas participer à la phase finale.

**Article 5 – Constitution des divisions et formule de la compétition :**

5-1 : Constitution des divisions
S'il y a plus de 24 équipes engagées au championnat, celles-ci sont réparties en divisions composées d'au plus de deux poules. Il y a donc 2 poules en D1 (8 équipes), 2 poules en D2 (8 équipes), 2 poules en D3 (8 équipes) et le reste (s'il ne dépasse 8) en D4, puis en D5 et ainsi de suite.
S'il y a moins de 16 équipes engagées par catégorie en championnat, la commission des jeunes se réserve le droit d'ajuster la formule à l'effectif en diminuant le nombre de poules requis pour une ou plusieurs divisions.
Au début de la saison, le comité départemental détermine le total des points classements des 2 joueurs licenciés pour chaque équipe inscrite. Puis en fonction du nombre de poule par division répartie les équipes par division par la méthode dite du « Serpent » et en évitant si possible que deux équipes d'un même club se retrouvent dans une même poule.
*« Exemple : si 2 poules par division, les 8 équipes totalisant le plus de point classement se retrouvent dans la 1ère division repartie par la méthode dite « Serpent », la 9 à 16ème équipes classées par point classement se retrouvent dans la 2ème division, etc.… »*
Lors de chaque journée, s'il y a des forfaits d'équipe, la commission des jeunes se réserve le droit de modifier les poules de même division pour que les équipes participent à un maximum de rencontre.

5-2 : formule de la compétition
La formule de la compétition est par équipe de deux joueurs (ou trois) en un groupe unique de 5 parties (Art I.203.1 des règlements sportifs fédéraux).
Les deux premiers joueurs désignés jouent les simples, un 3ème joueur peut éventuellement participer au double. Les deux joueurs d'une équipe sont désignés par A, B ; Les deux joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y. La rencontre se dispute sur une ou deux tables, suivant les possibilités d'accueil. L'ordre des parties est : AX - BY - Double - AY - BX.
Toutes les parties se jouent et déroulent au meilleur des 5 manches. Si besoin, le juge-arbitre peut demander le score acquis (arrêt dès qu'une équipe a 3 victoires).

**Article 6 – Déroulement sportif :**

5 journées regroupant les équipes sont programmées :

- 4 journées par poules de 4 équipes (sauf dernier niveau). Après chaque journée :

Chaque premier de poule accédera à la division supérieure (sauf pour la plus haute division), le dernier de chaque poule descendra de division (sauf pour la dernière division). Si le nombre de poule est différent entre division, il pourra y avoir soit un 2ème qui accède à la division supérieure ou un 3ème qui descend à la division inférieure.

Lors des montées et descentes, s'il y a besoin de départager des équipes, le classement des équipes se fera en premier, par le nombre de point rencontre, en cas d'égalité le nombre de sets (gagné/perdu), en cas d'égalité le nombre de point match (gagné/perdu). En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

- 1 journée finale regroupant ~~toutes~~ les équipes et attribuant les titres.

  Seules les équipes ayant participé au minimum à 2 journées et non déclarées forfait général pourront participer à la journée finale. Les équipes retenues seront sélectionnées suite au classement des équipes après la 4ème journée par multiple de 8 (exemple : 18 équipes en catégorie 1, seules les 16 premières équipes participeront aux finales).

  Les joueurs qualifiés pour les finales seront les joueurs ayant au moins joué 2 journées dans leur équipe. En cas d'absence des joueurs qualifiés, un ou 2 remplaçants seront acceptés ayant au plus le même nombre de point du joueur le moins bien classé qualifié.

  - Les équipes s'opposeront en tableau intégral par division (groupe de 8), suivant l'ordre établi avec le cumul des points des 4 journées précédentes (voir article 8) :

- 1er tour ¼ de finale ; 2ème tour ½ finale & Classement ; 3ème tour Finale & Places finales.

Toutes les parties se jouent et déroulent au meilleur des 5 manches.
Lors des trois rencontres pour chaque journée et les finales, la composition des équipes ne peut pas être changée (sauf intervertir avec le 3ème joueur faisant que le double et/ou intervertir la place des joueurs A-B et X-Y).

**Article 7 – Jour et horaires et lieux des rencontres :**

Les regroupements se déroulent dans différents clubs de Tennis de Table de Charente-Maritime et les journées retenues sont cinq samedis aux horaires suivants :

- 09h30 : Pointage des équipes
- 10h00 : Début de la rencontre

S'il y a plus de 24 équipes inscrites, les 4 premières journées peuvent se dérouler dans deux gymnases simultanément.

Les dates des compétitions et lieux sont disponibles sur le site du Comité Départemental de la Charente-Maritime de Tennis de Table (intégrer le lien du site).

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent. Soit 3 rencontres par journée. **Durant la compétition, il n'y a pas de pause méridienne.**

**Article 8 – Attributions de points :**

A chaque journée les équipes marquent des points en fonction de leur classement dans la poule de leur division. La D1 est affectée de la lettre A, la D2 de la lettre B, la D3 de la lettre C et ainsi de suite.
L'équipe terminant 1ère de sa poule marque 100points, l'équipe terminant 2ème marque 68 points, l'équipe terminant troisième marque 35 points et l'équipe terminant 4ème marque 2 points. L'équipe forfait marque 0 point.
Pour information 100B = 1A, 100C=1B et ainsi de suite.
Les points ainsi obtenus permettront de déterminer l'ordre de valeur des différents tableaux de la journée finale. Les équipes de 1 à 8 (1ère division) seront placées dans un tableau à élimination direct pour le titre départemental avec classement intégral, et ainsi de suite pour la 2ème division de 9 à 16, etc.
Si deux équipes sont à égalités de points, il est tenu compte pour les départager, du résultat de la dernière journée. A défaut, c'est le nombre de place n°1 dans la division la plus haute qui est retenu ainsi de suite. En cas d'égalité persistante, un tirage au sort sera effectué.

**Article 9 – Récompenses :**

Lors de la journée finale et pour chaque catégorie, les trois équipes finissant sur le podium, reçoivent un trophée et les joueurs de ces équipes reçoivent une médaille (or, argent, bronze).



**Comité Départemental de Tennis de Table 17**
13 Cours Paul Doumer,
17100 Saintes
05.46.97.49.30 / cdtt17@yahoo.fr
cd-tennisdetable17.com